



FONT SENADE

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

02 / AVIS AUX FONSOIS(ES)

03 / ÉDITO

04 / INFOS & ANNONCES

08 / ACTUALITÉS

10 / VIE ÉCONOMIQUE

12 / ASSOS, SPORT, CULTURE

15 / EN BREF

18 / ÉTAT CIVIL, DIVERS

19 / FONS PRATIQUE

20 / AGENDA



Le Batandélam

expose

«FOLIES»

samedi 27- dimanche 28 Septembre 2025

10h30 à 13h et de 15h à 19h

Vernissage vendredi 26 à 18h30



Peinture - Sculpture

F. BADIA

Y. BEN HASSAN

D. BERTRAND

G. CAMBON

D. CAZENOVE

J. DE CONINCK

D. DEBERGUE

K. DESLANDES

D. GACHE

A. GAGNO

D. GOETHALS

J. RUDOLF

FOYER rue Louis Garimond

FONS OUTRE GARDON 30730

Tél : 06.11.66.09.73



06.11.66.09.73

C'EST LA RENTRÉE, POUR LA MÉDIATHÈQUE AUSSI !

L'équipe de la médiathèque vous a préparé un programme riche en animation pour cette fin d'année. Il y en aura pour tous les goûts : des histoires, des jeux, de la création ...



Graine d'histoire

Enfant de 0 à 3 ans accompagné d'un adulte le vendredi matin

19 septembre Observation : sur les trace de

31 octobre Tapis à Histoire : le Jardin

28 novembre : éveil corporel : Yoga conté

19 décembre : Kamishibai : l'hiver



Conte en chaussette

les 1ers, 3e et 5e mercredi du mois

3 septembre « la rentrée scolaire »

17 septembre « l'école »

1er octobre « l'automne »

15 octobre « les émotions »

29 octobre « histoires qui font peur »

5 novembre « la gentillesse »

19 novembre « au coin du feu »

3 décembre « enchantée »

17 décembre « Noël »

Renseignements & Inscriptions
à la Médiathèque

75 rue de la Garenne
30730 Fons

09 67 28 28 12
mediatheque@mairiedefons.fr



Les Z'ateliers

le 4e mercredi du mois pour les enfants de 8- 12 ans

24 septembre : « escape game »

22 octobre : création autour d'un album

26 novembre : création du journal de la médiathèque



LE MOT DU MAIRE



Chères Fonsoises, Chers Fonsois,

Avant de parler de la rentrée, je souhaiterais revenir sur la période estivale et sur les travaux réalisés à l'entrée du village.

La période estivale est une période qui s'ouvre comme une invitation à ralentir, à respirer et à savourer l'instant. Dans nos régions baignées de soleil, elle se vit au rythme des cigales, des soirées tièdes et des retrouvailles autour d'une table généreuse. Pour cette année, elle a été particulièrement chaude !!!

L'été, c'est le temps des fêtes populaires, des marchés parfumés, des concerts sous les étoiles, mais aussi celui des escapades au bord de l'eau ou à l'ombre des platanes. C'est un moment où les frontières entre travail et plaisir s'estompent, où l'on ose s'offrir une parenthèse pour recharger ses batteries. Cette saison, plus que jamais, nous rappelle que la joie se niche dans la simplicité : un sourire échangé, un verre partagé, une lumière dorée qui caresse les fins de journée, comme le sont nos FONS'TIVALES !!!

Ça y est, les travaux à l'entrée du village sont enfin terminés depuis fin juillet !!! On peut maintenant profiter d'un accès plus joli, plus accueillant et surtout beaucoup plus sécurisant. Grâce à ces aménagements, trottoirs refaits, éclairage modernisé, nouveaux espaces verts et nouveaux arrêts de bus pour réduire les risques d'accident et améliorer la sécurité autour des points de montée/descente scolaires, notre village gagne en confort.

Un grand merci à toutes les équipes qui ont travaillé dur et avec cette chaleur ce n'était pas évident, et à vous tous pour votre patience pendant ces semaines un peu compliquées. On espère que vous apprécierez ces améliorations !

Après la parenthèse lumineuse de l'été, septembre s'installe comme une page blanche à écrire. La rentrée n'est pas seulement synonyme de cartables neufs et d'agendas à remplir ; elle porte en elle un élan, une envie de projets et de renouveau. Les rues retrouvent leur animation, les rendez-vous se multiplient, et chacun reprend le fil de ses ambitions. C'est le moment de mettre à profit l'énergie emmagasinée durant la saison estivale, de concrétiser ce que l'on a rêvé au cœur de l'été. Bien sûr, la transition demande parfois un ajustement : il faut réapprivoiser les horaires, se glisser à nouveau dans le rythme. Mais septembre, c'est aussi la promesse d'un départ frais, d'opportunités à saisir, et de beaux jours encore à savourer avant l'automne. Une rentrée réussie, c'est peut-être ça : garder un peu du soleil de juillet dans nos pas de septembre.

Bonne rentrée à toutes et tous !!!

Prenez soin de vous !!!



Scannez ce QR-CODE
et retrouvez ce bulletin municipal
sur le site internet de la commune

Les archives des précédentes éditions
sont également consultables.



FAITES PARAÎTRE VOS ARTICLES

Si vous souhaitez faire part d'une manifestation ou partager une information dans le Fontsenade,

Vous pouvez rédiger et adresser un article à l'équipe en charge du fontsenade avant le 11 décembre pour une parution début janvier.

N'oubliez pas d'y joindre une photo (2 Mo minimum)

fontsenade@mairiedefons.fr

ATTENTION TOUS NE POURRONT PAS ETRE PUBLIÉS

TRAVAUX À L'ENTRÉE DU VILLAGE



ENTREtenir SA HAIE, C'EST EMBELLIR NOTRE VILLAGE



Au cœur de Fons, la qualité de vie se construit aussi par de petits gestes quotidiens. Parmi ceux-ci, l'entretien régulier des limites de propriété joue un rôle essentiel. Que ce soient des haies trop hautes, des grillages rouillés ou des murs en parpaings non crépis, ces détails façonnent l'esthétique générale de notre commune, tout en reflétant notre considération pour autrui.

En effet, au-delà d'un simple souci esthétique, tailler ses haies régulièrement est une marque tangible de respect envers ses voisins. Une haie laissée à l'aban-

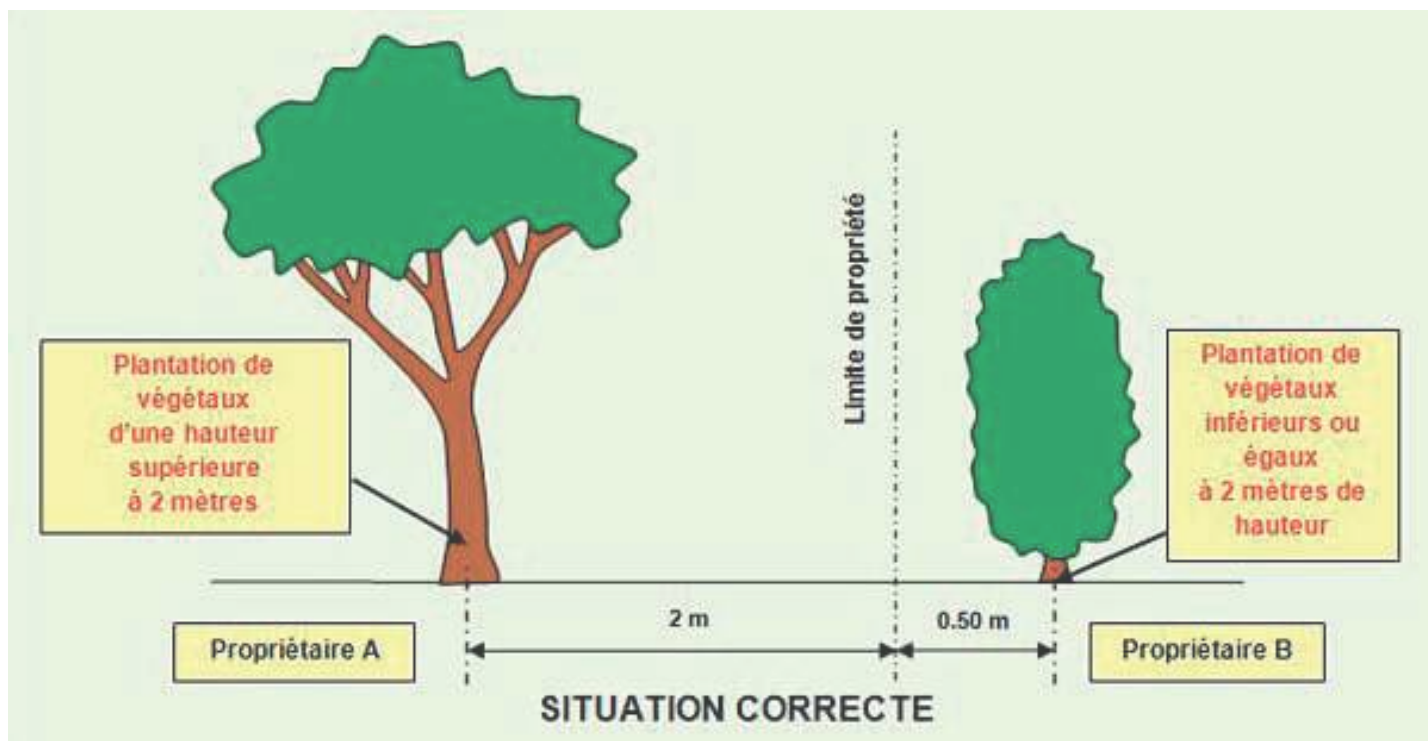
don déborde rapidement sur le domaine public, gênant piétons et véhicules, réduisant la visibilité et entraînant parfois des conflits inutiles. À Fons, où les rues sont étroites et le charme des lieux doit être préservé, cet entretien devient d'autant plus important.

De la même manière, des clôtures en mauvais état ou des murs non finis contribuent à ternir l'image de nos quartiers. Chacun de nous apprécie de vivre dans un environnement agréable et harmonieux ; cela ne dépend pas seulement des actions publiques, mais aussi des efforts individuels. Embellir et entretenir sa façade, remettre en état un grillage abîmé ou encore crépir un mur brut, c'est aussi un geste envers la collectivité.

Prendre soin de son extérieur génère un véritable cercle vertueux : lorsqu'une propriété est bien entretenue, les voisins sont naturellement encouragés à en faire autant. Cette dynamique positive, déjà perceptible dans certains quartiers de Fons, donne envie à tous d'embellir notre village et de le rendre encore plus accueillant.

À ce titre, rappelons que l'entretien régulier des limites de propriété n'est pas seulement une démarche volontaire mais relève aussi d'une obligation légale. Les haies ne doivent pas dépasser une certaine hauteur et ne doivent pas gêner la circulation des piétons. Respecter ces règles est essentiel pour éviter toute tension et préserver la convivialité entre voisins.

Chacun contribue, par de petits gestes du quotidien, à renforcer le vivre-ensemble et à rendre notre commune plus agréable pour tous.



QUAND LES CHIENS DONNENT DE LA VOIX ...



Un compagnon attachant... mais parfois bruyant

Le chien est souvent considéré comme le meilleur ami de l'homme. Toutefois, ses aboiements, gémissements ou hurlements peuvent devenir une source de tension. Ces nuisances sonores peuvent perturber la tranquillité du voisinage, affecter la qualité de vie des riverains, et même engendrer des conflits.

Origines du bruit canin

Les nuisances sonores des chiens peuvent provenir de plusieurs facteurs :

- **L'ennui ou l'anxiété** : un chien laissé seul trop longtemps peut manifester son mal-être en aboyant.
 - **La peur ou la stimulation** : bruits extérieurs, passants ou autres animaux déclenchent souvent des réactions bruyantes.
 - **Le manque d'éducation** : un animal peu socialisé ou mal entraîné a tendance à vocaliser excessivement.
- Des troubles de santé : certains problèmes neurologiques ou sensoriels peuvent accentuer les vocalisations.

Une question de droit

En France, le Code de la santé publique (article R.1336-5) stipule que les bruits de voisinage, y compris les aboiements de chiens, sont interdits s'ils troublent de manière anormale la tranquillité publique. Si les aboiements sont répétitifs, intenses ou se prolongent dans le temps, ils peuvent être qualifiés de **trouble anormal de voisinage**.

Les propriétaires sont donc responsables et peuvent être contraints, en cas de plainte, à prendre des mesures correctives.

Le saviez-vous ?

Un chien peut aboyer jusqu'à 100 fois par jour s'il est anxieux ou mal stimulé. Certaines races sont naturellement plus expressives que d'autres. Le bruit généré par les aboiements peut atteindre 90 décibels — soit l'équivalent d'un marteau-piqueur à 1 mètre de distance.

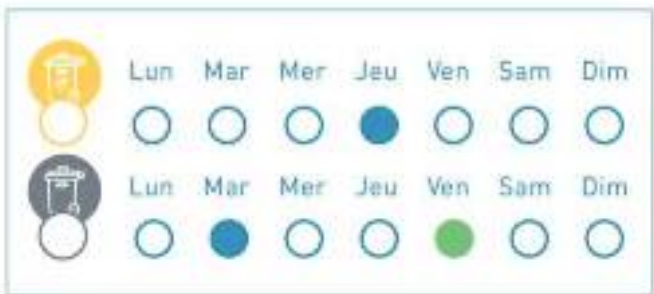
Prévention et solutions

Pour limiter les nuisances, il est conseillé de socialiser et éduquer son chien dès le plus jeune âge et de lui offrir suffisamment d'activités pour réduire l'ennui. Si nécessaire, il faut consulter un vétérinaire ou comportementaliste.

Pour une cohabitation harmonieuse

La meilleure solution reste le dialogue entre voisins. Une discussion ouverte permet souvent de trouver un compromis, avant d'en arriver à des procédures juridiques.

COLLECTE DES DÉCHETS



Jours de collecte réglementaires du 1^{er} juin au 30 septembre.
La collecte des déchets a lieu à 08h du matin. Merci de sortir vos poubelles avant la nuit, à partir de 19h.
Les sacs doivent être rentrés dans la journée au plus tard.

ATTENTION reprise des horaires « d'hiver » pour la collecte des déchets.

A partir du 1er octobre la collecte des déchets ménagers aura lieu le mardi matin uniquement (collecte des déchets ménagers (mardi matin), de tri sélectif (jeudi matin)),

COMPOSTEURS PARTAGÉS PLACE DU 11 NOVEMBRE

La commune de Fons franchit une nouvelle étape dans sa démarche de transition écologique avec l'installation de composteurs partagés à disposition des habitants ne disposant pas d'espace pour avoir un composteur individuel.

Cet équipement, installé Place du 11 novembre, permet à chacun de déposer ses déchets organiques : épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs (écrasées) ou encore petits déchets verts.

Une signalétique claire indique les consignes de tri afin de garantir un compost de qualité.

Des bioseaux sont disponibles gratuitement à l'accueil de la mairie.

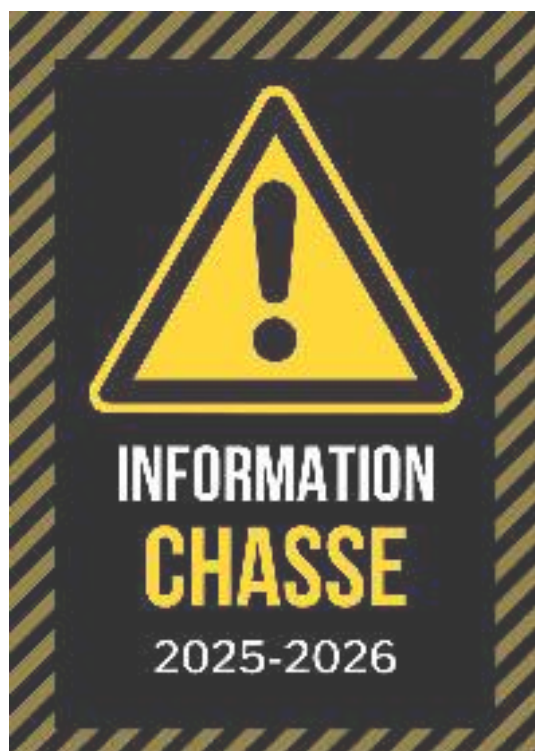
L'objectif est double : réduire la quantité de déchets envoyés à l'incinération ou à l'enfouissement, et produire un compost naturel qui servira d'engrais pour les espaces verts communaux et les plantations des particuliers qui en feront la demande.

L'équipe municipale souhaite donner aux habitants des solutions concrètes pour réduire leurs déchets tout en créant une ressource utile.



«SOCIÉTÉ DE CHASSE DE FONTS - « LES AMIS DU GRAND PADÈS »

Information sur les dates d'ouverture et fermeture de la chasse pour la saison 2025-2026



**** Jeudi 15 Août**

- Ouverture du grand gibier.
- Fermeture lundi 31 mars 2026.

**** Dimanche 8 septembre**

- Ouverture du petit gibier au bois.
- Ouverture de la plaine après les vendanges.
- Fermeture dimanche 12 janvier 2026

**** Les battues aux sangliers**

- Sur la commune de Fons, les battues sont organisées tous les mercredis, principalement au bois et ponctuellement en plaine à la demande des agriculteurs suite aux dégâts occasionnés par les sangliers.
- RAPPEL : Les battues sont signalées par des panneaux « ATTENTION battue en cours » sur les axes du lieu où elles se déroulent. (Chemin, DFCI, etc..).

Cette année le repas des chasseurs a eu lieu le samedi 8 juin au foyer communal avec la présence de 80 convives. Au menu, il y avait l'agrillade Saint Gilloise concocté par notre ami Claude SUIRE. La journée s'est terminée dans la joie et la bonne humeur.

Le Bureau.

VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL – ASSOCIATION ANCR'ÂGE



Le projet de végétalisation de l'espace intergénérationnel du village s'est conclu le 14 juin 2025 autour d'un verre de l'amitié et de quelques gourmandises. A l'occasion de ce moment de convivialité, l'association Ancr'âge a rappelé aux habitants l'histoire du projet puis les a invités à baguenauder au travers des différentes atmosphères végétales. La flânerie a débuté dans les allées gourmandes qui annoncent l'entrée de l'école maternelle, pour s'étendre jusqu'au massif méditerranéen qui borde les arènes. Une pause a été proposée face au couloir de plantes

mellifères qui se cachent sous les fenêtres à l'arrière de l'école.

A ses pieds, un hôtel à insecte fictif a été installé. Ses créateurs, Jean-Luc et Thierry, membres du collectif de participants au projet, ont pris le temps de présenter leur production aux habitants. Cet hôtel pédagogique a vocation à éclairer les passants sur les caractéristiques et les besoins de ses résidents. Il renferme une volonté de sensibiliser le grand public à la richesse de la biodiversité et à la nécessité de la préserver. Outre cet habitat démonstratif, un véritable hôtel à insecte a été confectionné par notre binôme engagé puis installé au cœur de l'étape finale de cette visite contemplative, à savoir la zone jardin-forêt comestible. Celle-ci se décompose en trois espaces dessinés par des barrières en bois ou des ganivelles, et longe le city stade.





Ces trois zones accueillent la diversité et la densité caractéristiques du jardin-forêt comestible. Pour rappel, ce concept nous vient des pays tropicaux où il constitue un véritable mode de production agricole. Le jardin-forêt comestible est en effet un îlot nourricier, aux multiples étages qui se pare de densité et de diversité et accueille des espèces fruitières, médicinales, aromatiques, mellifères, fertilitaires etc. Il imite le fonctionnement de la nature dans sa structure, et se rapproche d'un jeune boisement dans son apparence. Bien que discipliné par l'homme dans son design, il se montre fidèle aux paysages sauvages en offrant lui aussi, beauté et abondance à ses visiteurs.

Ici et là, dans ces univers nourriciers implantés par les Fonsois, en complémentarité du magnifique hôtel à insecte, des campings à insecte, de différentes formes ont été positionnés. Ils ont l'intérêt d'offrir un habitat privilégié et individuel à une seule espèce, évitant ainsi toute concurrence entre insectes.

Ce jeune écosystème à vocation à s'enraciner dans l'autonomie et la résilience. Pour ce faire, il exigera quelques soins

pendant ses premières années de vie ainsi que la plus grande bienveillance de la part de tous. Ainsi, sans le moindre doute, il atteindra cette maturité recherchée, et ne manquera pas d'égayer pour de nombreuses décennies, cet espace de vie dédié à la convivialité. Pour nourrir cette volonté de transmission et de partage, l'association Ancr'âge a fait appel à un designer, Sacha Clavel, afin qu'il confectionne une boîte à graines destinée à l'échange et aux dons, à l'image d'une boîte à livres. Celle-ci surplombe l'espace intergénérationnel. Elle se trouve non loin de l'entrée de l'école. Elle convie les jardiniers Fonsois, qui déborderaient de semence, à s'en délester pour les destiner aux jardiniers Fonsois, qui eux en manqueraient !

Ce lieu s'offre donc à présent comme un espace de Vie pour chacun ; un espace qui favorise une juste cohabitation entre le monde végétal et l'homme.



« METAMORPHOSE » – SALON DE TOILETTAGE À FONTS

Une nouvelle adresse dédiée au bien-être de vos compagnons à quatre pattes : 230 avenue des Lens
Depuis le 1er avril 2025, Fongs accueille un tout nouveau commerce qui ravira les amoureux des chiens : **le salon de toilettage METAMORPHOSE.**

À la tête de cet espace entièrement consacré au soin animalier : **Edgard**, passionné et expérimenté. Fort de ses 10 années passées à la SPA de la Grande Motte, Edgar a tissé un lien profond avec les animaux. Il a ensuite dirigé une pension canine durant deux ans, avant de se spécialiser dans le toilettage, une reconversion qui a débuté par une formation dédiée de 6 mois aux côtés d'une toiletteuse professionnelle.

Un service de toilettage complet

METAMORPHOSE offre bien plus qu'une simple coupe :

- Soins des griffes
- Nettoyage des oreilles, bain et séchage
- Élimination des poils morts selon les races
- Brushing pour les chiens les plus élégants



Edgard **accueille tous les chiens**, de toutes tailles et de toutes races, **sans exception**. Le salon se veut également **un lieu de convivialité** : les propriétaires peuvent rester aux côtés de leur compagnon durant la séance, dans une atmosphère chaleureuse et rassurante.

Une boutique dédiée aux chiens

En plus du toilettage, le salon propose une sélection de produits soigneusement choisis :

- Croquettes adaptées à chaque profil
- Shampoings
- Parfums et accessoires



Horaires :

du lundi au samedi
de 8h à 20h

Uniquement sur rendez-vous

06 77 64 24 05

Bienvenue à Edgar.

UN PEU DE CHINE EN GARRIGUE...

Un peu, c'est-à-dire deux de ses richesses culturelles et traditionnelles : la peinture et la calligraphie.

Annick LAPCHIN, fonsoise depuis 1999, pratique l'une et l'autre depuis plus de vingt ans, dans sa yourte-atelier du Mas de Bérim. Et depuis quelques années, elle partage sa passion lors de stages de découverte et de perfectionnement.

Jusqu'en 1994, Annick est céramiste dans la Drôme. Elle crée des pièces uniques, en grès, des pièces tout à fait classiques, mais aussi des œuvres qui cassent un peu les codes : des formes inventives, élégantes, déchirées. Uniques.

Elle quitte la Drôme pour le Gard, exerce en tant que thérapeute à Nîmes. En 1995, elle rencontre la peinture chinoise lors d'un stage chez Hennie Delafont, artiste danoise connue, installée dans les Cévennes. Plus qu'une rencontre, c'est une révélation : *"Le pinceau chinois m'a semblé magique ! raconte Annick. Il offrait des possibilités infinies de nuances, entre le noir le plus profond de l'encre de Chine et le gris le plus subtil. D'une certaine façon, il révélait toutes les couleurs... avec des noirs et des gris"* Son architecture particulière, des poils courts au centre et longs tout autour, crée une réserve d'encre avec laquelle on peut jouer.

Et elle a joué ! Mais la peinture traditionnelle chinoise va bien au-delà d'une représentation du réel. Autant qu'une technique, c'est une Voie. "Elle donne toute son importance au vide, et trouve sa valeur ultime dans le principe de "l'unique trait de pinceau" : à ce stade, l'artiste cherche à "être" ou à "vivre" ce qu'il veut représenter, et lorsqu'il pose le pinceau sur le papier, il va en un seul geste au bout de son intention, sans repentir, sans reprise ni retouche".



Quant à la calligraphie, la "belle écriture", c'est aussi une Voie. *"Ses codes sont précis, mais peuvent être cassés... par ceux qui les maîtrisent !"* dit Annick. Qui, en 2015, est allée en Chine recueillir l'enseignement de Xu Li Yan, un maître respecté en cet art.

Une approche de ces deux "arts/techniques/Voies" est possible, dans les stages ouverts à tous qu'Annick propose. Chaque stage dure un week-end.

Prochains stages :
18/19 octobre
22/23 novembre
24/25 janvier
14/15 février
4/15 mars

Pour que le partage soit riche, le nombre de participants est limité à six.

Annick LAPCHIN
Mas de Bérim 30730 FONS
06 15 21 49 86
a.lapchin@gmail.com



LES BOULIDOUS



REPAS DU PRINTEMPS

Le traditionnel repas du printemps du club a eu lieu samedi 26 avril, avec au menu :

Blanquette de la mer, jambon braisé et son accompagnement, fromage servi par le traiteur des halles de Lunel et le délicieux dessert de la boulangerie La Fonsoise, le mille-feuille au praliné.

L'après-midi a été animée par Agnès et Marjorie de l'association rouviéroise Las Dulzaras avec démonstration de danses sévillanes

et de flamenco, leurs talents ne s'arrêtant pas là, elles ont séduit et charmé le public par leurs merveilleuses voix avec des grands succès de la chanson française.

Les participants ont apprécié cette journée festive, conviviale, chaleureuse et amicale, certains ont investi la piste de danse pour la grande satisfaction des organisateurs.

VOYAGE - LES POUILLES EN ITALIE

Du 2 au 10 juin, 44 personnes du club ont effectué un séjour en Italie où elles ont visité les Pouilles, une région située dans le talon de la botte italienne.



Direction Orvieto, montée en funiculaire avec visite du centre de la ville et de la cathédrale puis direction Matera avec son site troglodytique et ses fameux « sassii », Alberobello aux toits coniques au cœur des « trulli », arborant des symboles traditionnels et mystérieux puis, Locorotondo (un des plus beaux bourgs d'Italie) ville perchée aux petites rues fleuries. S'en est suivie la visite de Grottaglie la capitale de la céramique avec une incursion dans un atelier pour une démonstration de fabrication d'un pumo, le château de Castel del Monte unique par sa structure octogonale, Bari la capitale de la Province des Pouilles et son grand port sur l'Adriatique, dans la foulée Altamura et sa basilique palatine avec dégustation de taralli, calzone et focaccia à la réputée boulangerie Santa Caterina.... Visites ponctuées de dégustations,





de produits locaux et visite d'un élevage de buffles avec dégustation de mozzarella.

Les voyageurs ont été séduits par son mélange de paysages enchanteurs, de cuisine locale, par les villages pittoresques et son patrimoine culturel fascinant.

Les vacanciers ont apprécié ce séjour sous le signe de l'amitié et ces grands et beaux hôtels en profitant des piscines et sans oublier l'apéro !!

JOURNÉE AUX DOUZES

Dimanche 22 juin, les infatigables Boulidoues ont repris la route en direction du Col de Peyrot, massif du Mont Aigoual dans le but de visiter la maison des vautours située en plein cœur des gorges de la Jonte en Lozère.

L'occasion d'en apprendre davantage sur ces oiseaux grâce au guide, notamment sur l'histoire de leur disparition et l'épopée de leur réintroduction puis, nous accédons à la terrasse d'observation équipée de longues vues pour observer les vautours dans leur milieu naturel.

Une sortie des Boulidoues n'en serait pas une sans l'incontournable déjeuner au restaurant des Douzes avec un excellent menu composé d'une salade de gésiers, omelette aux cèpes, gigot du Causse, fromage et omelette norvégienne.

Puis départ pour Hyelzas et la ferme Caussenarde où les outils, les machines, le mobilier sont présentés comme si le temps s'était arrêté.

Les participants revinrent enchantés de cette journée conviviale et de ces magnifiques paysages.



VOYAGE EN ESPAGNE : L'ANDALOUSIE ET GIBRALTAR

Nous vous proposons une escapade merveilleuse à la découverte de l'Andalousie et de Gibraltar, du 31 mai au 8 juin 2026.

Au programme des visites guidées de :

Grenade avec la découverte de l'Alhambra et les jardins du Généralife

Séville : la Cathédrale, la Giralda, le Palais de l'Alcazar et ses jardins

Cordoue avec la découverte de la Mesquita, , les patios andalous

Malaga capitale de la Costa del Sol, Mijas village typique de l'Andalousie

Gibraltar célèbre rocher du territoire britannique, Marbella ...

Pour tout renseignement et programme détaillé s'adresser à M. ou Mme CHARINET 04 66 63 03 62

Possibilité de paiement mensuel - Le voyage doit être soldé au plus tard le 10 avril 2026.



FESTIVAL PHOTOS



Pour sa 6^{ème} année, le Festival de photos de Fons avait retenu le thème de « Un air de Liberté »

40 photos de grand format sélectionnées par un jury ont été exposées durant un mois et demi dans les rues de Fons.

Ces photos venues principalement d'Occitanie, mais aussi d'autres régions de la France ont attirées un public nombreux et heureux de voir les rues de sa commune décorées, une fois de plus de façon originale.

Un vote du public a déterminé les trois photos gagnantes de cette année qui sont :

- « Les dames du marais » photo Brigitte Alaric
- « La liberté des mots » photo de Christel Plan
- « Sur un rayon de lune » photo de Michèle Guiraud

Après la déambulation dans les rues du village en présence des auteurs qui ont fourni des explications sur leurs œuvres ; les prix ont été remis par Mme la maire au foyer suivi du verre de l'amitié avec l'accompagnement du groupe musical « Encore heureux »

Rendez-vous à l'an prochain avec vos photos sur un nouveau thème.



LE CIVISME, CIMENT DU VIVRE-ENSEMBLE

Le civisme est l'ensemble des comportements et attitudes qui traduisent le respect des règles, des lois et des autres dans la vie en société. Il dépasse la simple obéissance aux obligations légales : il reflète aussi un sens du devoir et de la responsabilité individuelle au service du collectif.

Le civisme, c'est l'attitude qui montre qu'on respecte les règles et les autres. C'est ce qui permet à tout le monde de vivre ensemble dans de bonnes conditions.

Dans la vie quotidienne, le civisme se manifeste par de petits gestes simples mais essentiels : respecter le code de la route, jeter ses déchets dans une poubelle, céder sa place à une personne âgée dans les transports, ou encore faire preuve de courtoisie dans l'espace public. Ces attitudes contribuent à préserver l'ordre, la sécurité et la qualité de vie de tous.

Être civique, c'est aussi participer à la vie de son village : voter quand on est majeur, respecter les décisions prises collectivement et accepter que d'autres puissent avoir des idées différentes.

Le civisme est important, car il protège nos libertés et notre sécurité. Si chacun fait un petit effort, tout le monde en profite : les rues sont plus propres, les relations sont plus agréables et la vie est plus harmonieuse.

En résumé, le civisme, c'est penser aux autres autant qu'à soi !!!

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2025

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR WWW.MAIRIEDEFONS.FR)

Objet : Modification des tarifs de la régie de recettes “Manifestations festives, culturelles et sportives”

Le conseil municipal décide à l’unanimité d’approuver

- les tarifs des produits proposés à la vente durant les manifestations festives, sportives et culturelles organisées par la Commune de Fons. Ces recettes sont imputées sur le compte 70632.
- les tarifs de droits de place lors des manifestations festives, culturelles ou sportives organisées par le Commune de Fons, notamment à l’occasion du marché communal mensuel ou de vide-greniers. (voir le détail des différents tarifs en mairie ou sur le site de la commune)

Objet : Adhésion à la mission de conseil en organisation proposée par le CDG 30.

Mme GIANNACCINI informe qu’à la suite du licenciement d’un agent, la question s’est posée pour le versement de l’ARE Allocation chômage d’Aide au Retour à l’Emploi. Le CDG30 se devait de calculer le montant, ne pouvant pas répondre à notre demande, seul le CDG34 a la compétence dans ce domaine particulier. Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l’autorité territoriale à conventionner avec le CDG30.

La convention a pour objet de définir les conditions générales de recours et d’utilisation de ces prestations optionnelles et renvoie dans une annexe aux conditions tarifaires propres à chaque type de prestation. En adhérant à cette mission, la collectivité donne la possibilité de confier au CDG30 compte tenu de son expertise la mission de l’accompagner.

Le conseil municipal décide à l’unanimité d’adhérer à la mission de prestations de conseil en organisation. Le Maire est autorisé à signer la convention d’adhésion à la mission de conseil en organisation proposée par le CDG 30, ainsi que tous les actes y afférents.

Objet : Arrêt du compte de gestion du comptable public - exercice 2024.

Mme GIANNACCINI rappelle que le compte de gestion établi par le comptable public et à l’identique du compte administratif. Elle informe que c’est la dernière année que nous présentons les deux délibérations suivantes : le compte de gestion et le compte administratif. En effet, depuis la nouvelle matrice M57 du plan comptable, il n’y aura qu’un seul document à voter.

Mme GIANNACCINI détaille l’excédent de 90 512€ :

- Un effort de toute l’équipe municipale et des agents avec la maîtrise des dépenses
- Coupure électrique la nuit, Eclairage Noel (5 000 € pose et dépose)
- Fontsenade (3 au lieu de 4).
- La masse salariale DGS, indemnités maire, coût

plus faible des revenus du nouvel agent technique.

- Les impôts
- Les intérêts d’emprunts du SIRP récupérés.
- Le contrat avec Océan revu à la baisse.

Le conseil municipal décide à l’unanimité d’arrêter le compte de gestion établi par le comptable public, qui fait apparaître les informations suivantes :

EN FONCTIONNEMENT :	
Total des mandats émis de l'exercice 2024	1 140 798,95 €
Total des litres de recettes émis de l'exercice 2024	1 230 309,90 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	+ 90 512,95 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	-228 338,53 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024 (sera reporté dans le budget principal 2025)	-135 825,58 €
EN INVESTISSEMENT :	
Total des mandats émis de l'exercice 2024	185 008,02 €
Total des litres de recettes émis de l'exercice 2024	375 124,93 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	+ 190 116,91 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	9197,48 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024 (sera reporté dans le budget principal 2025)	199 313,46 €

Objet : Arrêt du compte administratif - exercice 2024.

Le conseil municipal décide à l’unanimité d’arrêter le compte administratif 2024 dont il ressort les informations suivantes :

EN FONCTIONNEMENT :	
Total des mandats émis de l'exercice 2024	1 140 798,95 €
Total des litres de recettes émis de l'exercice 2024	1 230 309,90 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	+ 90 512,95 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	-228 338,53 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024 (sera reporté dans le budget principal 2025)	-135 825,58 €
EN INVESTISSEMENT :	
Total des mandats émis de l'exercice 2024	185 008,02 €
Total des litres de recettes émis de l'exercice 2024	375 124,93 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	+ 190 116,91 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	9197,48 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024 (sera reporté dans le budget principal 2025)	199 313,46 €

Objet : Subventions aux associations 2025.

Le conseil municipal décide à l’unanimité d’accorder les subventions aux associations suivantes :

Bénéficiaire	Montant
Comité des Fêtes	2000€
Les Bouillouds	200 €
Les Petites Mains	200 €
Les Amis du Grand Padès	200 €
Fons Trails	1900 €
Cœur de Village	200 €
Les Amis de Saturnin Garimond	200 €
Mairie Douceur	200€

Les crédits correspondants sont inscrits et imputés à l'article 65748 du budget communal.

Objet : Adoption du budget de la commune 2025.

M. BIALES fait remarquer qu'il n'y a pas une grande économie financière suite du départ du DGS. Mme GIANNACCINI lui précise qu'il faut attendre une année civile afin de constater l'économie, et ajoute que d'autres dépenses en 2024 sont à prendre en considération. M. CASAS explique les différents travaux à prévoir dans l'appartement situé au-dessus des écoles. M. BIALES soulève le montant de l'emprunt d'un montant de 480 000 €. Mme GIANNACCINI explique que plusieurs projets sont en cours de réalisation et qu'il est nécessaire d'emprunter en attendant de percevoir les différentes subventions.

Le Conseil municipal décide selon le vote suivant : voix pour : 14, contre : 0, abstention : 1 (Romain BIALES), d'adopter par nature et par chapitre le budget primitif s'équilibrant de la façon suivante :

En Fonctionnement :

Total des recettes et total des dépenses = 1 275 831.24 €

En Investissement :

Total des recettes et total des dépenses = 1 673 560.09 €

Total du budget : Total des dépenses de fonctionnement et d'investissement = Total des recettes de fonctionnement et d'investissement = 2 949 391.33 €.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2025
(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR WWW.MAIRIEDEFONS.FR)

Autorisation à signer l'avenant n° 3 à la convention cadre de fonctionnement du dispositif "conseil en énergie partagée" commun à Nîmes Métropole et à la Commune de Fons-outrre-Gardon.

Mme GIANNACCINI rappelle que Plusieurs communes de Nîmes Métropole ayant fait connaître leur besoin en matière de réalisation d'économie d'énergie, Nîmes Métropole a proposé la mise en place d'un dispositif commun ayant pour but de favoriser une politique énergétique maîtrisée en agissant directement sur leur patrimoine.

Dans ce nouvel avenant au contrat qui nous lie, Nîmes Métropole nous propose :

- Un accompagnement personnalisé pour tous nos projets de rénovation énergétique. (que sur le patrimoine bâti car éclairage public nous avons territoire 30, anciennement le SMEG)
- Une mise en œuvre d'actions concrètes pour améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique (déjà utilise pour le commerce installé à l'ancienne poste)
- Une sensibilisation et mobilisation pour faire de la transition énergétique une priorité partagée.
- Un appui dans le développement d'énergies renouvelables sur votre territoire.

Cet accroissement des services représente en moyenne une augmentation de 0,03€ /hab.an sur l'ensemble des communes adhérentes. (Soit 52,77€/an).

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'approuver les termes de la convention de fonctionnement intégrant l'avenant 3 de fonctionnement du dispositif "Conseil en Energie Partagée" mise en commun entre Nîmes Métropole et la Commune de Fons-Outre-Gardon.
- D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention cadre à intervenir entre Nîmes Métropole et à la Commune de Fons-Outre-Gardon.
- De prévoir que le suivi de ce dispositif sera assuré au sein de la commune par un référent désigné

parmi les élus et par un référent administratif, ainsi que par un ou plusieurs agents municipaux en particulier lors du diagnostic du patrimoine et de l'élaboration des programmes d'actions.

- De prévoir que les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires de référence.

Projet de liaison cyclable entre Fons/Saint Mamert-du-Gard : Enquête préalable.

Le projet concernant le chemin cyclable qui relie Fons à St Mamert sur 2,5km a fait l'objet d'une concertation avec les agriculteurs impactés le 26 avril 2024 et d'une réunion publique le 12 juin 2024 avec les riverains des communes. La première s'est déroulée à Fons et la deuxième à St Mamert.

Un pré diagnostic environnemental a été réalisé et ce projet n'a aucune incidence sur la faune et la flore tant que celui-ci reste sur la bande roulante ce qui sera le cas.

Ce projet permet d'intégrer les cyclistes dans des territoires ruraux dans une emprise réduite.

En complément des présentations publiques et de la présente délibération il est proposé au conseil municipal que le public puisse venir s'exprimer sur le projet en mairie de Fons dans le délai d'un mois à compter de l'application de la présente délibération.

Passé ce délai, une nouvelle délibération viendra acter ce projet et le nouvel usage des voies de circulation.

Le développement du vélo pour les déplacements quotidiens est devenu un axe essentiel du développement durable de l'agglomération de Nîmes Métropole.



Cet objectif est intégré dans le Plan Climat Air Énergie Territorial et le Plan des Mobilités. Pour concrétiser cet engagement, Nîmes Métropole a adopté des délibérations en 2021 et 2024 pour élargir la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie et de parcs de stationnement, afin de créer et aménager des pistes cyclables et des voies vertes.

L'objectif est de réaliser des aménagements cyclables sécurisés et protégés, assurant une continuité des itinéraires.

Cela inclut :

- Aménager les liaisons intercommunales vers des équipements publics, zones d'activités ou pôles d'attractivité.
- Relier les Pôles d'Échanges Multimodaux à leurs zones de chalandise.
- Développer l'écomobilité scolaire en reliant collèges et lycées.
- Relier et développer les itinéraires cyclables dans les zones d'activités.

Ces actions visent à accélérer le maillage cyclable du territoire et à promouvoir l'utilisation du vélo dans la vie quotidienne.

Le Plan vélo de Nîmes Métropole se compose de 9 axes dont celui qui concerne la Gardonnenque. A retrouver en intégralité dans le procès-verbal du conseil municipal du 5.06.2025 en mairie ou sur www.mairiedefons.fr

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter les propositions faites pour le projet et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Remboursement anticipé de l'emprunt court terme de 90 000 €.

Mme GIANNACCINI expose qu' en 2024 un emprunt de 90.000€ a été souscrit et que le remboursement a été effectué en juin 2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à procéder au remboursement anticipé de l'emprunt n°00006040908 d'un montant de 90 000 €, contracté pour financer les dépenses d'équipement du budget communal,

Vote des taux d'imposition des taxes locales 2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes suivantes pour l'année 2025 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 47,55% (22,90% + 24,65%) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 72,34% ;
- Taxe d'habitation (TH) : 11,38%.

20270027 : Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG30.

Mme GIANNACCINI a sollicité le CDG30 pour une médiation suite à l'ordonnance rendu par le tribunal administratif concernant un agent administratif et ses conditions de retour.

Pour pouvoir bénéficier de ce service qui coûte 300€, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 30.

Mme GIANNACCINI rappelle que le procès a été perdu sur la forme et non sur le fond car il y avait un vice de forme dans la procédure. En effet l'agent a été convoqué et reçu oralement et non par une convocation écrite lui rappelant ses droits.

Le jugement définitif est à venir.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer à la mission de médiation du CGD 30.

Il prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.

La collectivité rémunérera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de 300€ pour les collectivités et établissements affiliés et de 500€ pour les collectivités et établissements non affiliés. Le Maire (ou le Président) est autorisé à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 30, ainsi que tous les actes y afférents.

Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité.

Mme GIANNACCINI rapporte que suite à la décision du Tribunal administratif de Nîmes en date du 13 mai 2025 concernant le recours de l'agent administratif, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif.

M. BIALES demande si la médiation n'arrive pas trop tard. Mme GIANNACCINI rappelle toutes les étapes avec cet agent avant son licenciement. Mme CLAMARON demande le détail des fonctions de l'agent. Mme GIANNACCINI rappelle les fonctions du poste. Monsieur Éric MARY rappelle les fermetures régulières de la médiathèque en 2024, qu'il était nécessaire de trouver une solution.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif, cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif, à temps complet, selon les clauses de son contrat.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE. *Toutes nos félicitations aux heureux parents*

Mya, Agnès, Annick, Hélène KAUFMANN,
Fille de Adrien KAUFMANN et Aurore BOISSIN est née le 1er juin 2025

Athéna, Giulia, Isabella ERRAZQUIN,
Fille de Vincent ERRAZQUIN et Marie SCUDERY est née le 12 juillet 2025

MARIAGE. *Toutes nos félicitations aux jeunes mariés.*

Carole, Denise, Michèle CLAMARON et Roba HOVI se sont mariées le 24 mai 2025

Thibault, Simon, Louis, Olivier ROGER et de Perrine, Josette, Bernadette BOISSIN se sont mariés le 12 mai 2025

Julien, louis NASARRE et Marie, Elodie DAMBREVILLE se sont mariés le 17 mai 2025

Gwenaël RIOUAL et Géraldine, Stéphanie, Carole BERGES se sont mariés le 14 juin 2025

DECES. *Nos plus sincères condoléances.*

Jésus RUIZ est décédé le 24 mai 2025 à l'âge de 91 ans.

Mme BOUGY Monique, Nicole née ANDREUX est décédée le 2 juillet 2025 à l'âge de 78 ans.

Pascal, Georges, René VIRICEL est décédé le 12 juillet 2025 à l'âge de 67 ans.

Christian, Georges BIARNES est décédé le 13 juillet 2025 à l'âge de 78 ans

David, Ramon BUREL est décédé le 16 juillet 2025 à l'âge de 44 ans.

CHRISTIAN BIARNES



“

Nous avons la grande tristesse de vous faire part du décès de Christian Biarnes, Conseiller municipal, survenu le 13 juillet dernier.

Sa vie aura été marquée par le Service de l'intérêt général, d'abord dans l'aéronavale avec le rang de "Capitaine de Frégate" et ensuite par son investissement au Conseil Municipal de la Commune de Fons à laquelle il s'était attaché.

”

LES SERVICES PUBLICS

POMPIERS

Tél. 18 - Tél. mobile. 112

GENDARMERIE

Tél. 04 66 81 10 33

POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. 06 72 36 91 32

MAIRIE / POSTE / ACCUEIL DU PUBLIC

Tél. 04 66 81 11 95

Mail. contact@mairiedefons.fr

Site. www.mairiedefons.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi :

08h00 - 12h30 / 16h00 - 18h30

le Vendredi

08h00 - 12h30

Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique des écoles de Fons-Gajan-St Bauzély

8 place Alphonse Daudet

30730 Fons

Mail : contact@sirpdesleins.fr

Tel : 04.66.18.36.90.

Accueil téléphonique et au bureau :

Lundi mardi jeudi et vendredi

de 8h15 à 12h30 et 14h à 17h

MEDIATHEQUE

Tél. 09 67 28 28 12

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16h30 - 18h00,

Mardi : 16h30 - 18h30

Mercredi : 09h30 - 12h00 / 15h00 - 18h30,

Vendredi : 10h00 - 12h00 / 16h30 - 18h30

SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE

Tél. 04 66 63 00 80

Fax. 04 66 63 94 79

Mail. contact@leinsgardonnenque.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h

Vendredi de 8h à 12h

Eau de Nîmes Métropole (Eau potable)

Tél. 09 69 36 61 02

SAUR (Assainissement)

478, Av. Maurice Privat. 30600 VAUVERT

Tél. (Dépannage) 04 30 62 10 08

Infirmières Libérales

Karine MONNIER

06 23 11 34 65

Véronique BROSSETTE

06 12 11 16 72

Place du 11 novembre

30730 Fons

Laurence FERRER

06 99 90 41 07

233 Rue de cambis

30730 FONTS

COMMERCES

(LOCAUX COMMERCIAUX)

BAR PMU JEUX TABAC PRESSE - Bar de l'Avenir

Tél. 04 66 63 20 07

Tous les jours dès 6h30

Boulangerie La Fonsoise

Tél. 04 66 81 13 96

du Mardi au Samedi : 6h30-12h30 / 16h30-19h30

Dimanche : 6h30-13h. Fermée le Lundi

Épicerie Votre Marché

Tél. 04 66 37 92 14

Lundi 8h30-12h30 / 16h-19h.

Mardi à Samedi : 8h-12h30 / 16h-19h.

Dimanche : 9h-12h Fermée le jeudi

SALON DE COIFFURE

"Beauty and the Barber"

Tél. 07 70 86 07 06

Lundi, Mercredi, Vendredi : 09h00 - 18h30

Mardi : 10h00 - 20h00

Samedi 08h30 - 13h00

"Métamorphoses au pluriel"

Tél. 09 87 47 87 03

ONGLERIE "Ongles d'Or"

Tél. 06 16 19 46 64

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 09h15 - 18h00

Samedi : 08h00 - 12h30

CAVE COOPÉRATIVE DE FONTS, L'ORÉE DES LENS

Tél. 04 66 81 11 01

Mail. oree.des.lens@wanadoo.fr

du Mardi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

RESTAURATION / FOOD-TRUCK

Pizza Boub' Family (Pizzeria)

Tél. 06 29 37 50 72

Le Garage (Brunchs, burgers, salades et service traiteur)

Tél. 06 13 07 34 60

D'ici et d'ailleurs (Cuisine du monde)

Tél. 06 14 41 56 59

METAMORPHOSE TOILETTAGE CANIN

Tél. 06 77 64 24 05

DÉCHETTERIE

du Lundi au Samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30

(Horaires identiques été et hiver)



COLLECTE DES ORDURES



ORDURES MÉNAGÈRES

Mardi MATIN



TRI SÉLECTIF

Jeudi MATIN



SEPTEMBRE

 DIM. 07 Marché local de 9h à 12h30 au stade

26 & 27 Exposition de peinture et sculpture
Vernissage le 26/09 à 18h30 

OCTOBRE

DIM. 05  Marché local de 9h à 12h30 au stade

SAM. 18 Mon village propre 

VEN. 31 Halloween 

NOVEMBRE

01 & 02  Petit festival Théâtre

DIM. 06  Marché local de 9h à 12h30 au stade

MAR. 11 Cérémonie de commémoration 

MAR. 11 Loto de la paroisse protestante

DIM. 23  Concert G. Brassens

DIM. 30 Marché de Noël 

DÉCEMBRE

 SAM. 13  Noël des enfants  

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RDV

Les samedis de 10h à 12h

Directeur de la publication : Stéphanie PICARD

Equipe de rédaction : Marie DEBERGUE, Laurence FERRER, Stéphanie SOULIER

Réalisation & Impression : SARL PLS Publicité. ZAC Carrière Vieille. 30190 Saint Chapes